

Direction Opérationnelle de Tizi-Ouzou

Réf : AT/DO-TO/SDFS/DPM/MG N° : 072/2023

Tizi-Ouzou, le 04 Décembre 2023

A

**MONSIEUR LE GERANT DE L'ENTREPRISE  
HATEB AOMAR**

Objet : Mis en demeure n° : 02

Contrat n° : 116/2023, ODS N° : 48/23 du 31/07/2023, portant sur les travaux d'aménagement et mise en place de la nouvelle charte graphique du point de présence OUACIF, pour un montant de 11 809 084.00 DA/TTC, chantier ouvert le : 14/08/2023.

Monsieur.

Les délais contractuels du projet d'aménagement et mise en place de la nouvelle charte graphique du point de présence OUACIF arrivent à terme le 09/12/2023, alors que plusieurs lots à savoir : (enduits, peinture vitrerie, informatique, vidéo surveillance, anti incendie, anti intrusion, menuiserie aluminium) n'ont pas été entamé à ce jour, quant aux travaux d'électricité et faux plafond sont à 20% seulement et l'avancement total des travaux est à 65%, et ce malgré les relances verbales et écrites (cahier de chantier) qui vous ont été adressées à plusieurs reprises par mes services et par le BET afin de renforcer le chantier par les moyens humains et d'accélérer la cadence des travaux.

Je vous mets, donc, en demeure à l'effet de finaliser les travaux dans les délais contractuel, faute de quoi, il sera appliqué la réglementation en vigueur suite à cette défaillance et vous en assumerez seule toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur Opérationnel  
des télécommunications



Le Directeur Opérationnel  
des télécommunications  
de Tizi-Ouzou  
Signé: Amar ADA